

Conditions de participation / conditions générales

Prémisses :

- Le/la participant/e, son père ou sa mère doit posséder le passeport Suisse
- Le/la participant/e doit être domicilié/e à l'étranger
- Limites d'âge : voir la liste des camps
- Envie de participer à la vie de la colonie et aux activités proposées.
- Une certaine autonomie : par exemple, un enfant en colonie devrait pouvoir s'occuper lui-même de ses vêtements et de son hygiène quotidienne et savoir placer les intérêts de la communauté devant ses -intérêts personnels.
- Les parents doivent être prêts à confier leur enfant aux soins de l'équipe d'encadrement pour la durée du camp.

Points importants pour la procédure d'inscription:

- Les enfants peuvent participer à une seule offre par saison.
- Les inscriptions sont prises en considération par ordre d'arrivée.
- Une confirmation est envoyée après la réception de l'inscription, cela pour permettre l'organisation immédiat du voyage en Suisse. Le voyage en Suisse est à la charge des parents. Les enfants se rencontrent à l'aéroport de Zurich.
- Pour des raisons justifiées, l'organisation se réserve le droit d'annuler les activités jusqu'à six semaines avant la date prévue.
- Le règlement des frais de participation se fait avant le voyage.
- Veuillez nous faire parvenir votre inscription pour nos camps d'été ainsi qu'une éventuelle demande de réduction des frais avant le 15 mars 2019 par poste, fax ou e-mail (adresses : voir ci-dessous). Tous les formulaires sont également disponibles sur Internet (www.sjas.ch → rubrique : camps). Vous recevrez toutes les informations détaillées d'ici fin avril. N'oubliez pas de nous indiquer des alternatives pour le cas où le camp choisi par votre enfant serait déjà complet.

Frais d'annulation:

- Depuis l'inscription jusqu'au 15. Mars 2019 = 50% du prix total.
- A partir du 15. Mars 2019 jusqu'à quinze jours avant le programme = 75% du prix totale
- 14-0 jours avant le programme = 100% du prix total.

En cas d'empêchement de participation à la dernière minute (indépendamment de la raison), la FESE ne rembourse aucuns frais. Si vous souhaitez vous assurer pour ce cas de figure, veuillez prendre contact avec votre assureur ou votre prestataire de voyage.

Obligation des participants :

- Tout enfant participant à un camp de la FESE s'engage à s'intégrer dans la communauté du camp, à participer au programme et à respecter les règles en vigueur dans le camp. Nous ne tolérons ni violence (verbale ou physique) ni aucun autre comportement abusif. Toute détérioration matérielle présumée, toute consommation de drogue et toute utilisation abusive d'ordinateurs, tablettes ou téléphones portables (en particulier la consultation de sites pornographiques) sont strictement interdites.

En cas d'infraction, les enfants peuvent être renvoyés chez eux.

Questions de droit :

- En cas de litige, le for est à Berne. Le droit suisse est applicable.
- Avec la remise de l'inscription vous acceptez le traitement de vos données.
- Nous nous réservons le droit d'utiliser sur nos sites www.sjas.ch et www.swisscommunity.org ainsi que sur nos imprimés les photos prises lors des programmes pour les enfants.